

Chapitre 29 – La grille de correction

Le rapport de recherche compte pour 20% du total de points de la session.

Le rapport de recherche est corrigé sur un total de 35 points.

1. Page de présentation / 1.00 point

0.25 points enlevés par élément manquant.

2. En-tête et confirmation du mandat / 2.00 points

0.25 points enlevés par élément manquant.

3. Résumé des faits / 3.00 points

0.25 points enlevés par élément manquant.

Attention : des points seront enlevés si des faits non pertinents sont mentionnés.

4. Question en litige / 0.00 point

La question en litige sera envoyée par MIO aux étudiants.

5. Législation applicable / 7.50 points

Mention de cinq articles de loi pertinents / 2.50 points

Mise en contexte pertinente des cinq articles / 2.50 points

Références des cinq articles en note de bas de page / 2.50 points

6. Jurisprudence pertinente / 7.50 points

Mention de trois jugements pertinents / 3.00 points

Mise en contexte pertinente des trois jugements / 3.00 points

Références des trois jugements en note de bas de page / 1.50 points

7. Doctrine pertinente	/ 3.50 points
Mention d'une doctrine pertinente	/ 1.00 point
Mise en contexte pertinente	/ 1.00 point
Informations sur l'auteur	/ 0.50 points
Référence en note de bas de page	/ 1.00 point
Attention : je ne veux pas le CV complet de l'auteur !	
8. Conclusion et recommandations	/ 1.25 points
Résumé de la recherche	/ 0.50 points
Recommandations pertinentes	/ 0.50 points
Signatures	/ 0.25 points
9. Les tables bibliographiques et les annexes	/ 4.00 points
Table de la législation et de la réglementation	/ 1.00 point
Table de la jurisprudence	/ 1.00 point
Bibliographie doctrinale	/ 1.00 point
Annexe pour chaque jugement et la doctrine	/ 1.00 point
Attention : des points seront enlevés si les passages ne sont pas surlignés dans le PDF.	
10. Citations	/ 4.25 points
0.25 pts seront enlevés pour chaque erreur dans les règles de citation. (Ex. Guillemets, marges, emplacement de la référence de la note, etc.).	
11. Présentation et mise en forme	/ 1.00 point
Maximum de cinq pages de contenu	/ 0.25 points
Texte : Une police « Arial 12 », simple interligne, texte justifié	/ 0.25 points
Format : Page 8 ½ x 11, marges « normales » de 2,5 cm	/ 0.25 points
Pagination : Le rapport doit être paginé, sauf la page de présentation	/ 0.25 points
12. Langue française	
Chaque erreur de français est pénalisée de 0.05 points, pour un maximum de 10 % de la note finale.	